



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20240116-5222024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0522-2024 Séance du 16 janvier 2024

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 09 janvier 2024
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 9 Exprimés : 12
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Gael EVRARD, Jean-Christophe BOYET

Absents excusés : Marine BERGER

Procurations: Sophie BOUCHOUX à Serge GRYNKORN
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON
Patrick SIMBOLOTTI à Philippe MORELLO

OBJET : PROJET DE RENATURATION/VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Suite à la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale en 2023, la commune s'est portée candidate à l'obtention du label « Territoire engagé pour la nature » octroyé par l'Office Français de la Biodiversité par délibération n° 509-2023 du 19 octobre 2023.

La commune s'est ainsi engagée dans un plan d'actions pluriannuel prévoyant notamment la renaturation / végétalisation de la Cour de l'Ecole Jean-Henri Fabre. La commune souhaite engager ce programme de travaux sur l'exercice 2024.

Le projet porte sur la démolition des enrobés et l'aménagement de l'espace : revêtements de sol (béton drainant, copeaux de bois, broyat...), arrosage, mobiliers, marquages au sol.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à : 204 860 € HT

Ce projet peut bénéficier des aides du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de renaturation / végétalisation de la cour de l'Ecole Jean-Henri Fabre
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après :



Montant des travaux : 204 860 € HT

Fond Vert : 163 888 € (80%)

Autofinancement : 40 972 € (20%)

- **SOLLICITE** une subvention de 163 888 € au titre du Fonds Vert
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Laure LUXTON</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.